

4) Les grandes réformes de Napoléon.

Quelques éléments de correction...

Usage des nouvelles mesures :

Avec l'adoption de ce système unique, le commerce et les échanges sont rendus plus faciles dans toute la France (auparavant chaque région, chaque ville ou village avait ses propres unités de mesures). La nouvelle monnaie, le franc, facilite également les relations commerciales à l'intérieur du pays. Certaines mesures sont encore appliquées aujourd'hui mais d'autres ont été remplacées : l'are est souvent remplacé par le m² ou le km², mais apparaît encore dans les cadastres, ou en agriculture (1 are = 100 m², 1 hectare = 10 000 m²) ; le stère qui vaut 1 m³ est encore utilisé pour mesurer le bois coupé.

Une période de bouleversements et de nouveautés

Le Code civil : Écrit à la suite des premiers travaux des Assemblées constituante et législative, il régit le droit civil dans toute la France. Il fut promulgué le 21 mars 1804 avec 2 281 articles à propos de tous les domaines de la vie publique et sociale. Fondé sur la liberté individuelle et l'égalité de tous les citoyens, il réaffirme l'autorité du père de famille.

Le livret ouvrier est en même temps un moyen de contrôle des déplacements et des activités des ouvriers.

Le cadastre : registre public indiquant l'emplacement, la surface et la valeur d'une propriété foncière (= le terrain).

Le découpage en départements doit permettre à chaque citoyen d'accéder à l'administration locale dans la journée.

La liberté d'expression : sous l'Empire cet acquis de la Révolution a été réduit. La liberté d'expression a été bafouée régulièrement.